OCOM M323.01 – EXERCER LES FONCTIONS DU CORPS DE CADETS

1. **Rendement.** Exercer les fonctions du corps de cadets.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) un sifflet de manœuvrier,

      (2) de la supervision,

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme.** Le cadet doit :

   a. décrire la structure du corps de cadets, y compris :

      (1) l'organisation fonctionnelle,

      (2) l'organisation du personnel de service,

      (3) l'organisation de l'instruction;

   b. exercer les fonctions du caporal de la coupée.

4. **Point d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer la structure du corps de cadets, y compris : a. l'organisation fonctionnelle, b. l'organisation du personnel de service, c. l'organisation de l'instruction.	Exposé interactif	10 min	Ordres permanents du corps de cadets A1-047
PE2	Décrire les fonctions du caporal de la coupée, y compris : a. diriger les cérémonies des couleurs et du coucher du soleil; b. maintenir la routine du corps de cadets; c. gérer le système de diffusion du corps de cadets; d. contrôler la coupée; e. assurer la propreté de la zone de la coupée.	Exposé interactif	10 min	A1-047
PE3	Diriger une activité où les cadets doivent exercer les fonctions du caporal de la coupée.	Activité en classe	30 min	

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Activité en classe :	40 min
c.	Exposé interactif :	10 min
d.	Total :	60 min

6. **Justification**

   a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2, car il permet à l'instructeur de transmettre de nouveaux renseignements sur les fonctions du caporal de la coupée et d'y faire participer les cadets, tout en les encourageant à poser des questions et à y répondre.

   b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 3, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets d'exercer les fonctions du caporal de la coupée sous supervision.

7. **Documents de référence.** A1-047 Directeur – Cadets 4. (1994). OAIC 31-01 *Ordres permanents uniformisés des corps de cadets de la Marine*, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction**

   a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,

   b. des organigrammes,

   c. un sifflet de manœuvrier,

   d. des produits de nettoyage.

9. **Matériel d'apprentissage**

   a. des organigrammes,

   b. un sifflet de manœuvrier.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément au chapitre 3, annexe B, appendice 6 (COCOM 01 de l'OREN 323) et chapitre 3, annexe B, appendice 7 (COREN 323).

11. **Remarques.** Cet OCOM doit être enseigné au début de l'année afin de permettre aux cadets d'exercer les fonctions du caporal de la coupée durant l'année d'instruction.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.